

Communiqué de presse



Le 13 avril 2026

Hausse de 23 % des avances depuis le début de l'année : l'AGS tire la sonnette d'alarme

Contact presse :
presse@delegation-ags.fr

Au terme du premier trimestre 2026, l'AGS enregistre une forte hausse de ses interventions, révélatrice d'une intensification des difficultés rencontrées par les entreprises françaises.

Avec 650 millions d'euros d'avances versées sur le 1^{er} trimestre, contre 530 millions d'euros un an plus tôt, une année déjà historique en termes de montant d'avances, l'AGS enregistre une progression de près de +23 %. Le régime fait face à une pression croissante, dans un contexte économique toujours marqué par des tensions de trésorerie, un ralentissement de l'activité et une hausse durable des coûts.

Chiffres Clés



Une stabilité apparente, une réalité plus préoccupante

La forte augmentation constatée des sommes avancées par l'AGS ne conduit pas à une hausse du nombre de nouvelles entreprises accompagnées, qui reste stable par rapport à l'année précédente (7 253 dossiers, -0,1 %). Cela traduit en réalité une évolution du profil de ces entreprises déjà constatée en 2025 : les défaillances concernent des structures employant davantage de salariés, globalement mieux rémunérés, amplifiant mécaniquement les montants mobilisés. **« Les défaillances ne sont pas plus nombreuses, elles sont plus lourdes »** résume Christian NIBOUREL, Président de l'AGS.

Le nombre de bénéficiaires accompagnés atteint ainsi 95 273 personnes, en hausse de +13,6 % par rapport à 2025, tandis que l'avance moyenne par salarié progresse fortement à 6 772 euros (vs. 6 192 euros en 2025).

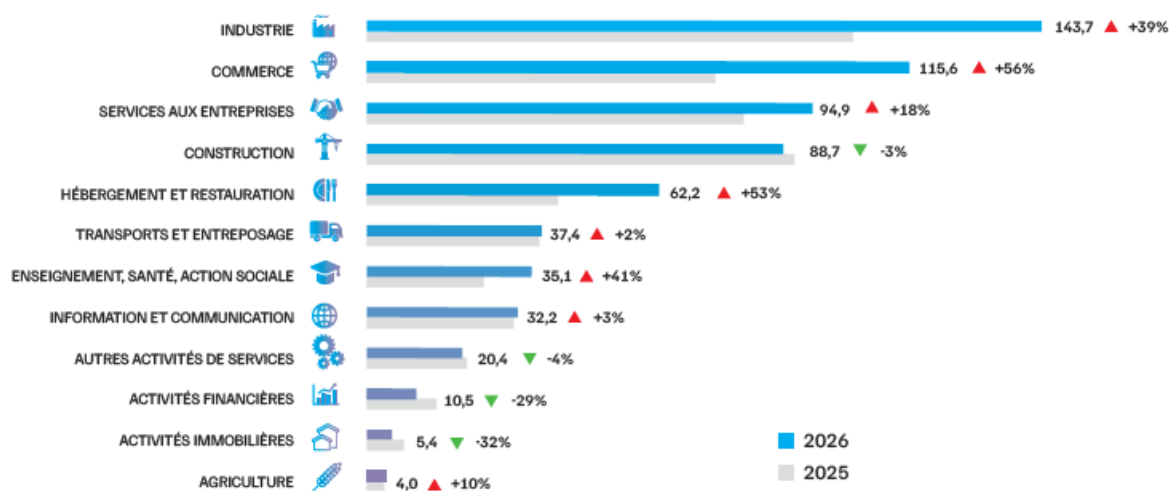
Des tensions marquées dans plusieurs secteurs clés

La hausse des avances est particulièrement concentrée dans trois secteurs clés de l'économie :

- **Commerce : +56 %**
- **Hébergement-restauration : +53 %**
- **Industrie : +39 %**

LES VOLUMES D'AVANCES PAR SECTEUR

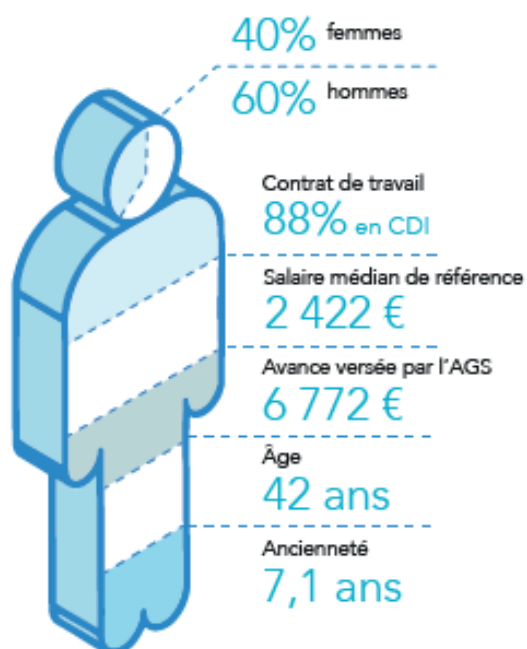
depuis début 2026



L'industrie reste le premier secteur accompagné, avec près de 144 M€ avancés au premier trimestre, suivi du commerce (115,6 M€) et des services aux entreprises (près de 95 M€).

Ces évolutions sont la résultante d'une combinaison de facteurs : des marges sous tension et une hausse globale des coûts de production qui affecte toute la chaîne de valeur et pèse sur les trésoreries.

Des salariés plus exposés, des profils plus ancrés dans l'entreprise



Les données mettent en évidence une exposition accrue de salariés durablement insérés dans l'emploi.

À fin mars 2026, près de 88 % des bénéficiaires étaient en CDI, avec une ancienneté moyenne de 7,1 ans et un âge moyen de 42 ans.

Le salaire médian de référence s'établit à 2 422 euros, confirmant que les défaillances touchent de plus en plus des salariés qualifiés.

Des fragilités territoriales accrues

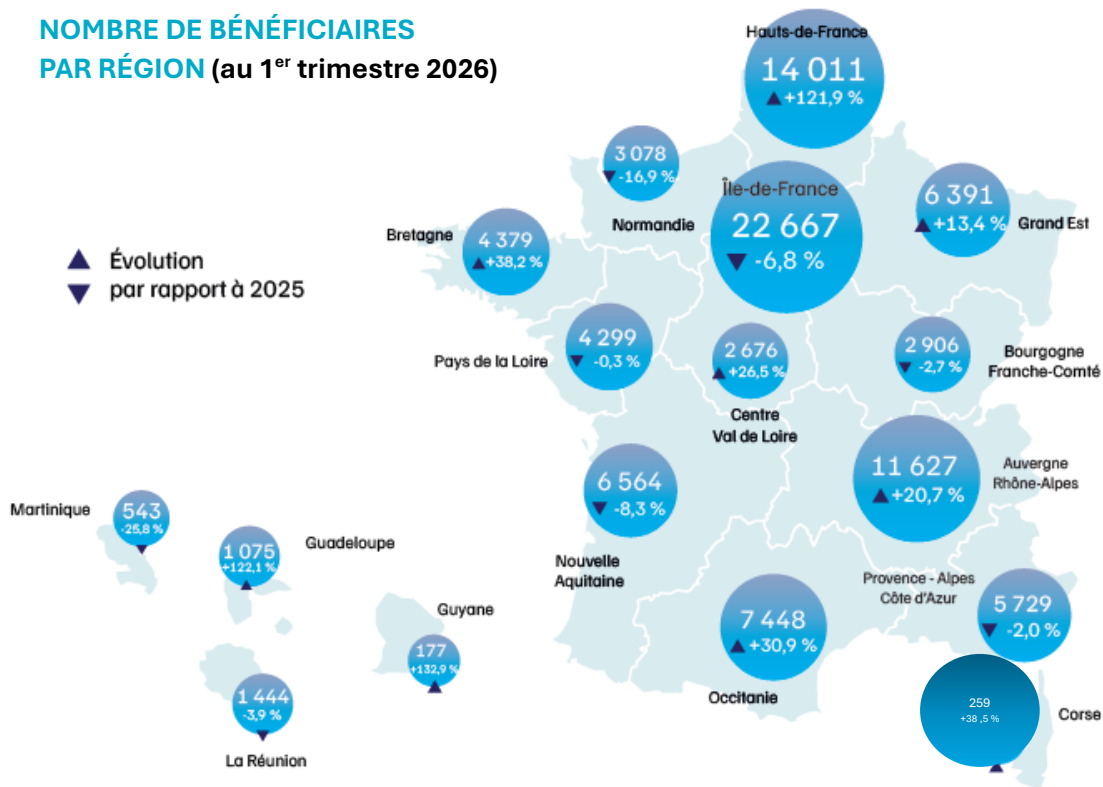
Certaines régions enregistrent des progressions particulièrement marquées du nombre de bénéficiaires :

- Hauts-de-France : +121,9 %
- Bretagne : +38,2 %
- Occitanie : +30,9 %

Des variations qui peuvent s'expliquer notamment par une filière industrielle plus développée, donc des entreprises de plus grosse taille impactées avec un effet domino rapide sur d'autres secteurs structurellement fragiles et très dépendants de l'activité locale.

Les tensions économiques actuelles se traduisent par un impact social plus marqué dans certains secteurs et régions, sans perspective d'amélioration à court terme.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR RÉGION (au 1^{er} trimestre 2026)



« Malgré ce contexte difficile, les équipes AGS restent mobilisées pour maintenir un fort niveau d'engagement de service, en traitant les relevés de créance dans les 48H pour plus de 80 % des dossiers » conclut Antonin BLANCKAERT, Directeur Général de l'AGS.

À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Acteur de la protection sociale unique, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 250 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DROM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective.

En 2025, l'AGS a accompagné près de 250 000 salariés, pour un montant total avancé de plus de 2,2 milliards d'euros.